

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 756

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Molac et M. Alauzet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

La République Française institue le 5 mai comme date commémorative du drame de Furiani.

Les organismes visés au chapitre II du titre III du code du sport ont la responsabilité des commémorations du 5 mai.

Le premier week-end du mois de mai, une minute de silence est observée lors des manifestations footballistiques organisées par les organismes visés au chapitre II du titre III du code du sport.

Le premier week-end du mois de mai, les organismes visés au chapitre II du titre III du code du sport organisent, autour des rencontres sportives, des manifestations visant à promouvoir les valeurs du sport et les règles de bon comportement au sein des enceintes sportives.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est une revendication de longue date de la société corse. Il s'inscrit dans la démarche mémorielle du député Sauveur Gandolfi-Scheit ou de l'ancien député Avy Assouly blessé dans la catastrophe du stade de Furiani. Le 5 mai 1992 à 20h20, la partie haute de la tribune nord du stade Armand Cesari à Furiani s'effondrait, faisant 18 morts et 2357 blessés. Alors qu'il s'agit de la plus grande catastrophe du sport français, aucune initiative significative pour la commémoration de ce drame n'a été adoptée au niveau législatif à ce jour. L'équivalent de 1% de la population corse a été victime de l'effondrement de la tribune de Furiani. Une reconnaissance officielle de ce drame s'impose.

C'est tout l'enjeu du présent amendement qui prévoit de redonner l'importance qu'elle mérite aux commémorations de la catastrophe de Furiani. Il institue symboliquement le 5 mai comme jour commémoratif du drame. Il enjoint les autorités organisatrices de manifestations sportives (fédérations agréées) à organiser les commémorations du 5 mai et à respecter une minute de silence lors des rencontres qui se déroulent le premier week-end de mai. Ces mêmes fédérations agréées

mettre le respect des valeurs sportives et le bon comportement à l'honneur à l'occasion de grande manifestation, organisée le premier week-end de Mai, en souvenir de la catastrophe.